

**Vous pouvez vous rendre au CHU en toute sécurité.** Nos professionnels prennent toutes les mesures nécessaires pour assurer la qualité et la sécurité de votre prise en charge. A cet effet et afin d'**optimiser les mesures sanitaires**, nous vous demandons de respecter les consignes suivantes :

## Consignes sanitaires



**Respectez les gestes barrière** : lavage de mains et distanciation physique



**Présentez-vous 30 minutes avant votre horaire de rendez-vous**



**Limitez au maximum le nombre d'accompagnants et de visiteurs**



**Signalez-nous tout symptôme**

## Prescription de transport

- La prescription doit toujours être établie par un médecin avec le transport, sauf en cas d'urgence
- Le médecin choisit le mode de transport adapté à votre état de santé selon un référentiel de l'Assurance Maladie

### VOTRE ÉTAT DE SANTÉ

### LE MODE DE TRANSPORT CONFORME AU RÉFÉRENTIEL DE PRESCRIPTION

|   |  |
|---|--|
| Si vous pouvez vous déplacer par vos propres moyens et sans assistance spécifique | Une voiture particulière ou un transport en commun suffit      |
| Si vous avez besoin d'aide technique ou humaine pour vous déplacer                | Un véhicule sanitaire léger ou un taxi peut vous être prescrit |
| Si vous devez réellement être allongé et/ou sous surveillance constante           | Une ambulance peut vous être prescrite                         |

Pour en savoir + : rendez-vous sur [www.ameli.fr](http://www.ameli.fr) espace «Assurés» puis «Soins et remboursements»

## Formalités d'accueil

Pour que votre accueil se passe dans les meilleures conditions, merci de vous présenter avec :

- Carte vitale
- Carte de mutuelle
- Carnet de santé (pour les enfants)
- Moyen de paiement (privilégiez la carte bancaire)
- Pièce d'identité du consultant ou livret de famille pour les mineurs